Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-263500852-20261105-DEL_26_31-DE

VILLE DE Dinard C.C.A.S

Affaire suivie par : Corinne DENORMANDIE et Adrien GAUTIER

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration du 5.11.2026

Centre Communal d'Action Sociale de DINARD

L'an deux mille vingt- six, le 5 Novembre à 17h00, le Conseil d'Administration du CCAS, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Cosec sous la Vice-Présidence de Muriel BEZIEL

Date de la convocation : 29.10.2026

Nombre de membres en exercice : 17 **Présents** : 11 **Suffrage exprimé** : 14 **Pouvoir** : 3	**Pouvoir :** Ernest MARTIN à Nolwenn GUILLOU Arnaud SALMON à Muriel BEZIEL Sylvie COLLIOT à Annick PORTES **Secrétaire de séance :** Christophe HERVE

	P / Abst		P / Abst
Arnaud SALMON	Abst	Françoise BESNARD	Abste
Muriel BEZIEL	P	Valérie LEBOZEC	p
Kévin STEINBACHER	P	Annick PORTES	p
Evelyne GAUTIER LE BAIL	Abste	Nicole CHAUVEAU	P
Mirella JEAN de DIEU	P	Dominique GOUENARD	Abste
Jeanne BOUVIER	P	Sylvie COLLIOT	Abste
Gwenaelle LIETAR	P	Claire RAULT	P
Nolwenn GUILLOU	p	Christophe HERVE	P
Ernset MARTIN	Abst		

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-263500852-20261105-DEL_26_31-DE

31/2026 - C.C.A.S. – RESIDENCE AUTONOMIE DUPUY – BUDGET ANNEXE DU CCAS – OCTROI ET VERSEMENT DE LA SUBVENTION A L'AMICALE SOCIALE DES TERRITORIAUX DINARDAIS POUR L'EXERCICE 2026

Considérant que la « Résidence Autonomie Dupuy » accompagne et soutient son personnel à travers le versement d'une subvention à l'instance associative le représentant : l'AMICALE SOCIALE DES TERRITORIAUX DE DINARD (ASTD).
Considérant qu'il s'agit d'une association régie par la loi du 1 juillet 1901 qui assure, depuis les années soixante-dix, aux agents de la Ville, du CCAS-Pôle Multifonctions et du CCAS-Résidence Autonomie Dupuy, dans le cadre de leur statut de la Fonction Publique Territoriale, de meilleures conditions de vie par le biais de versements de prestations à caractère social, mais également une gamme de prestations dans les domaines touristiques, culturels et de loisirs.

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de prendre la décision suivante :

Article 1 : Approuver le versement d'une subvention pour l'année 2026 à l'AMICALE SOCIALE DES TERRITORIAUX DE DINARD (ASTD) de 2 600€

Article 2 : Préciser que le crédit de cette subvention sera prélevé au budget annexe de la résidence d'Autonomie Dupuy pour l'année 2026.

Article 3 : Autoriser le Président, la Vice-Présidente et le Vice-Président Délégué du CCAS à signer tout document relatif à cette décision.

VILLE DE DINARD - C.C.A.S. (ILLE-ET-VILAINE)

La Vice-Présidente

Muriel BEZIEL